

NOM DE LA STRUCTURE ET PROMOTEUR:

Accusé certifié exécutoire
 Commune de Jasseron
 Réception par le préfet : 23/09/2022
 26/09/2022



COUT DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

PLAN DE FINANCEMENT

Rayer la mention inutile		HT OU TTC	(1)
Acquisition (2) V.R.D.		72 026,32	
Sous total coût foncier		72 026,32	
TRAVAUX			
Démolition		81 710,53	
Construction			
Extension			
Fondations spéciales		45 394,74	
Terrassement		100 473,68	
Ravalement			
Etanchéité			
Couverture		55 684,21	
Charpente		60 647,37	
Menuiseries extérieures		24 210,53	
Menuiseries intérieures,		35 165,79	
Cloisons,			
Doublages,			
Revêtements de sol,		22 576,32	
Carrelages/faïences,			
Peintures,		40 189,47	
Électricité (courants forts et courants faibles),		105 315,79	
Plomberie,			
Chauffage,			
Ventilation,			
Climatisation,			
Serrurerie,			
Signalisation			
Ascenseurs,			
Autres travaux (à préciser)			
Sous total Travaux		571 368,42	
Equipements matériel et mobilier			
Sous total matériel et mobilier		0,00	
Honoraires d'architecte		67107,07	
Honoraires maître d'ouvrage (2)		9 022,08	
Frais d'étude topographique, sondages			
Frais administratifs et financiers (2)			
Bureau de contrôle		7 057,75	
Sous total Honoraires et Frais Administratifs		83 186,89	
Autres (à préciser)			
Sous total Autres		0,00	
TOTAL DES DEPENSES (1)		726 581,63 €	

Rayer la mention inutile		HT OU TTC
- C.A.F (%)	40% subvention 60% prêt	122 400,00
- Conseil Départemental		71 603,77
- Etat		190 726,68
- Région		7 399,06
- Commune (1)		
- Autres (à préciser)		
- Fonds propres		334 452,12
TOTAL DES RECETTES (2)		726 581,63

(1) Si le demandeur est une commune, la part qu'elle apporte au plan de financement est à inscrire en fonds propres

(2) TTC pour les associations et HT pour les collectivités territoriales

Date

Signature du promoteur

(1) - TTC pour les associations et HT pour les collectivités territoriales
 - Pour les promoteurs qui ont la possibilité de déduire la TVA sur les investissements alors le montant retenu sera HT, sinon le montant sera TTC.

- Les dépenses retenues sont toutes immobilisations qui doivent faire l'objet d'un amortissement dans la comptabilité du promoteur

(2) Les montants doivent être indiqués mais ils ne seront pas pris en compte dans le coût subventionnable par la C.A.F.

Les frais d'annonces légales, tirages de plans ... ne sont également pas pris en considération.

Superficie des travaux : 253,00 m²

Prix de revient des travaux au m² : 2 808,31 €

Dans le cas de travaux de construction ou d'aménagement de locaux, le coût de l'opération, y compris les VRD et les honoraires, est plafonné à 1 750 € HT au m².

ATTENTION LES CELLULES GRISEES SE REMPLISSENT AUTOMATIQUEMENT

